

ACOSTA (URIEL) Gentilhomme Portugais, nâquit à Porto, vers la fin du XVI siècle. Il fut élevé dans la Religion Romaine, dont son pere faisoit sincérement profession (a), quoiqu'issu de l'une de ces familles Juives, qui avoient été contraintes à vive force de recevoir le batême. Il fut élevé aussi de la maniere que le doivent être les enfans de bonne famille : on lui fit apprendre plusieurs choses, & enfin la Jurisprudence. La nature lui avoit donné de bonnes inclinations (A); & la Religion le pénétra de telle sorte, qu'il souhaita ardemment de pratiquer tous les préceptes de l'Eglise, afin d'éviter la mort éternelle, qu'il craignoit beaucoup. C'est pourquoi il s'appliqua soigneusement à la lecture de l'Evangile, & des autres Livres spirituels, & à consulter les Sommes des Confesseurs: mais plus il s'attachoit à cela, plus il sentoît croître ses difficultez; & enfin elles l'accablèrent si fort, que n'y pouvant trouver aucun dénoûment, il se vit livré à des inquiétudes mortelles. Il ne voioit pas qu'il lui fût possible de s'aquitter ponctuellement de son devoir, à l'égard des conditions que l'Absolution demande, selon les bons Casuistes; & ainsi il désespéra de son salut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais, comme il lui étoit difficile d'abandonner une Religion à laquelle il étoit accoutumé depuis son enfance, & qui s'étoit profondément enracinée dans son esprit par la force de la persuasion, tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne seroit pas possible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, & si ces choses-là sont bien conformes à la Raison. Il lui sembloit que la Raison lui suggéroit incessamment de quoi les combattre. Il avoit alors environ vingt-deux ans, & voilà l'état où il se tint: il doura; &, quoi qu'il en fût, il décida, que par la route où l'éducation l'avoit mis, il ne sauroit jamais son ame. Il étudioit cependant en Droit, & il impétra un Bénéfice (b) à l'âge de vingt-cinq ans. Or, comme il ne vouloit point être sans Religion, & que la profession du Papiisme ne lui donnoit point de repos, il lut Moïse & les Prophètes, y trouva mieux son compte que dans l'Evangile, & se vit enfin persuadé que le Judaïsme étoit la vraie Religion: mais, ne pouvant pas le professer dans le Portugal, il se résolut à sortir de son païs. Il résigna son Bénéfice; & il s'embarqua pour Amsterdam, avec sa mere & avec ses freres, qu'il avoit eu le courage de catéchiser (B), & qu'il avoit effectivement imbus de ses opinions. Dès qu'ils furent arrivez là, ils s'aggrégèrent à la Synagogue, & furent circoncis, selon la coutume. Il changea son nom de Gabriel en celui d'Uriel. Peu de jours lui suffirent, pour reconnoître que les mœurs & les observances des Juifs n'étoient pas conformes aux loix de Moïse: il ne put garder le silence sur une telle non-conformité; mais les principaux de la Synagogue lui firent entendre qu'il devoit suivre de point en point leurs dogmes, & leurs usages; & que s'il s'en écartoit tant soit peu, on l'excommunieroit. Cette menace ne l'étonna point: il trouva qu'il s'étoit mal à un homme, qui avoit quitté les commoditez de sa patrie, pour la liberté de conscience, de céder à des Rabins, qui étoient sans juridiction (C); & qu'il ne seroit paroître, ni du cœur, ni de la piété, s'il tra-

(a) *Pater meus verè eras Christianus. Uriel Acosta, dans son Exemplar Vitæ humanæ, inséré par Mr. Limborch à la fin de son Amica Collegio cum Judæo de Veritate Religionis Christianæ, imprimée à Amsterdam, en 1687, in 4.*

(b) *La Dignité de Thésorier dans une Eglise Collégiale.*

(A) *La nature lui avoit donné de bonnes inclinations.* Il étoit si tendre, & si porté à la compassion, qu'il ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes, quand il entendoit le récit de quelque malheur arrivé à son prochain. La pudeur avoit jetté de si profondes racines dans son ame, qu'il ne craignoit rien autant que ce qui pouvoit le deshonorer. Courageux & susceptible de colere dans une occasion légitime, il s'opposoit à ces insolens & à ces brutaux, qui se plaisent à insulter, & il se joignoit au parti foible. C'est le témoignage qu'il se donne. *Infirmorum partes adjuvare cupiens, dit-il (1), & illis potius me socium adjungens.*

(B) *Qu'il avoit eu le courage de catéchiser.* Il n'oublie pas les circonstances qui étoient propres à relever le sacrifice qu'il faisoit à sa Religion. Il observe qu'il renonça à un Bénéfice lucratif & honorable, & à une belle maison, que son pere avoit fait bâtir dans le meilleur quartier de la ville (2). Il ajoute le péril de l'embarquement; car ceux qui sont descendus des Juifs ne peuvent sortir du Roiaume, sans en obtenir du Roi une permission spéciale. *Navem ascendimus, non sine magno periculo (non licet illis qui ab Hebræis originem ducunt à regno discedere, sine speciali Regis facultate (3).)* Enfin, il dit que si l'on eût su qu'il parloit de Judaïsme à sa mere & à ses freres, on l'eût fait périr. Sa charité le porta à négliger ce danger. *Quibus ego fraterno amore motus ea communicaveram, que mihi super religione visa fuerant magis consentanea, licet super aliquibus dubitarem: quod quidem in magnum malum meum poterat recidere, tantum est in eo regno periculum de talibus loqui (4).* Nous pouvons voir là en passant, que les Espagnols & les Portugais n'ont rien oublié de tout ce que la politique la plus fine & la plus sévère peut inventer, pour maintenir un parti. Ils ont employé tout cela pour le soutien du Christianisme, & pour la ruïne du Judaïsme, & l'on auroit grand tort de les accuser d'avoir mis l'Eglise sous la protection céleste, avec les dispositions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prieres. On diroit plutôt qu'ils ont suivi les avis qu'un Poëte Païen a donné sur une affaire d'agriculture :

*Non tamen ulla magis præsens fortuna laborum est,
Quam si quis ferro potuit rescindere summum
Ulceris os. Alitur vitium, vivitque tegendo:
Dum medicas addibere manus ad vulnera pastor
Abnegat, & meliora Deos sedit omina poscens (5).*

Ou bien, on diroit qu'ils se sont réglez sur les reproches que Caton fit aux Romains, lors qu'il les blâma de se confier en l'assistance des Dieux, qui n'exaucent jamais les fainéans, ajoutoit-il; car la paresse est une marque de l'irritation du Ciel. *Vos . . . inertia & mollitia animi alius alium expectantes cunctamini, videlicet Diis immortalibus confisi, qui banc Rempubl. in maximis sæpe periculis servaverunt. Non votis, neque suppliciiis muliebribus auxilia Deorum parantur: vigilando, agendo, bene consulendo,*

TOM. I.

prosperè omnia cedunt. Ubi socordie tete atque ignavia tradideris, nequicquam Deos implores: irati infestique sunt (6). Enfin, on diroit que la leçon, pour laquelle ils ont le plus de docilité, est la dernière partie de l'axiome qu'un Auteur moderne a rapporté de cette façon: *Il faut, pour ainsi dire, s'abandonner à la providence de Dieu, comme si toute la prudence humaine étoit inutile; & il faut se gouverner par les regles de la prudence humaine, comme s'il n'y avoit point de providence (7).* Ils se moqueroient sans doute de tout Auteur, qui les blâmeroit de traiter le Christianisme comme un vieux palais qui a besoin d'étranchons de toutes parts, tant il menace de ruïne; & le Judaïsme, comme une forteresse, qu'il faut canonner & bombarder incessamment, si on le veut affoiblir. On peut justement condamner certaines manieres de maintenir la bonne cause; mais enfin, elle a besoin d'aide, & la défiance est la mere de la sûreté. Voyez la Remarque (B) de l'Article DRABICIUS, & la Remarque (E) de l'Article LUBIENIETSKI.

(C) *A des Rabins, qui étoient sans juridiction.* Il y a sans doute une grande différence entre les Tribunaux que notre Acosta avoit à craindre dans son païs, & le Tribunal de la Synagogue d'Amsterdam. Celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques: mais l'Inquisition des Chrétiens peut faire mourir; car elle livre au bras séculier ceux qu'elle condamne. Je ne m'étonne donc pas qu'Acosta ait eu moins de peur pour l'Inquisition des Juifs, que pour celle de Portugal: il savoit que la Synagogue n'avoit point de Tribunaux qui se mêlassent des procès civils, ni des procès criminels; & ainsi il regardoit les excommunications comme un *brutum fulmen*: il ne découvroit à la suite de cette peine canonique, ni la mort, ou quelque autre fonction de Bourreau, ni la prison, ni les amendes pécuniaires. Il crut donc, qu'ayant eu assez de courage, pour ne trahir pas sa Religion dans le Portugal, il devoit à beaucoup plus forte raison avoir la hardiesse de parler selon sa conscience parmi les Juifs, dussent-ils l'excommunier; car c'étoit tout ce que pouvoient faire des gens qui n'ont point de Magistratures. *Quia minimè decebat ut propter talem metum terga verteret ille qui pro libertate natale solum & utilitates alias contempserat, & succumbere hominibus, præsertim JURISDICTIONEM non habentibus, in tali causa nec pium nec virile erat; decrevi potius omnia perferre & in sententia perdurare (8).* Mais il lui arriva ce qui arrive à presque tous ceux qui jugent des maux combinez. Ils s'imaginent que c'est dans l'union de deux ou trois peines que consiste l'infortune, & qu'on ne seroit pas fort à plaindre, si l'on n'avoit à souffrir que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire, quand la Providence ne les fait passer que par l'une de ces deux ou trois disgrâces. Ils la sentent beaucoup plus rude qu'ils n'avoient cru qu'elle le seroit. L'Inquisition de Portugal parut terrible au Juif Acosta. Pourquoi? Parce qu'il la voioit jointe avec le pouvoir ou immédiat ou médiat d'emprisonner, de torturer, de brûler les gens. S'il ne l'eût considérée qu'entant qu'elle excommunie, il n'en eût pas

(6) Sallust. in Bello Catilin. pag. 160.

(7) Cotin, Oeuvres Galantes, Tom. I. au Discours sur la Verité des Songes, pag. 260.

(8) Acosta, Exemplar Vitæ hum. pag. 347.

(1) Uriel Acosta, in Exemplari Vitæ humanæ, init. pag. 346.

(2) Ibid. pag. 347.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Virgil. Georgic. Libr. III, Vers. 452.

hisoit ses sentimens dans une pareille rencontre : c'est pourquoi il continua son train. Aussi fut-il excommunié ; & avec un tel effet, que ses propres freres , je parle de ceux qu'il avoit instruits au Judaïsme , n'osoient lui parler , ni le saluer , quand ils le trouvoient dans les rues. Se voyant en cet état , il composa un Ouvrage pour sa justification ; & il y fit voir , que les observances , & les traditions des Pharisiens , sont contraires aux Ecrits de Moïse. A peine l'eut-il commencé , qu'il embrassa l'opinion des Sadducéens : car il se persuada fortement , que les peines & les récompenses de l'ancienne Loi ne regardent que cette vie ; & se fonda principalement sur ce que Moïse ne fait aucune mention , ni du bonheur du Paradis , ni du malheur de l'Enfer. Dès que ses Adversaires eurent appris qu'il étoit tombé dans cette opinion , ils en eurent une extrême joie ; parce qu'ils prévirent que cela leur seroit d'un grand usage pour justifier auprès des Chrétiens la conduite de la Synagogue contre lui , &c. De là vint , qu'avant même que son Ouvrage s'imprimât , ils publièrent (c) un Livre touchant l'immortalité de l'ame , composé par un Médecin , qui n'oublia rien de tout ce qui étoit le plus capable de faire passer Acosta pour un Athée. On excita les enfans à l'insulter en pleine rue , & à jeter des pierres contre sa maison. Il ne laissa pas de publier un Ouvrage contre le Livre du Médecin , & d'y combattre de toutes ses forces l'immortalité de l'ame (d). Les Juifs s'adressèrent aux Tribunaux d'Amsterdam , & le déférérent comme une personne qui renversoit tous les fondemens du Judaïsme & du Christianisme. On le fit emprisonner , on le relâcha sous caution au bout de huit ou dix jours , on confisqua l'Édition du Livre , & on lui fit paier une amende de trois cens florins. Il ne s'arrêta point là : le tems & l'expérience le poussèrent beaucoup plus loin. Il examina si la Loi de Moïse venoit de Dieu , & il crut trouver de bonnes raisons , pour se convaincre qu'elle n'étoit qu'une invention de l'esprit de l'homme ; mais , au lieu d'en tirer cette conséquence , *Je ne dois donc pas rentrer dans la Communion Judaïque* , il en tira celle-ci , *Pourquoi m'obsérerois-je à en demeurer séparé toute ma vie , avec tant d'incommoditez , moi , qui suis dans un país étranger , dont je n'entens point la langue ? Ne vaut-il pas bien mieux faire le singe entre les singes ?* Aiant considéré ces choses , il retourna au giron du Judaïsme , quinze ans après son excommunication , & il retracta ce qu'il avoit dit , & signa ce qu'on voulut. Il fut déféré quelques jours après , par un neveu qu'il avoit chez lui. C'étoit un jeune garçon , qui avoit pris garde que son oncle n'observoit point les loix de la Synagogue , ni dans son manger , ni sur d'autres points. Cette accusation eut d'étranges suites ; car un parent d'Acosta , qui l'avoit reconcilié avec les Juifs , se crut engagé d'honneur à le persécuter à toute outrance (D). Les Rabins , & tout leur peuple , se revêtirent du même esprit , & principalement , lorsqu'ils eurent su que notre Acosta avoit conseillé à deux Chrétiens , qui étoient venus de Londres à Amsterdam , de ne pas se faire Juifs. On le cita au grand Conseil de la Synagogue , & on lui déclara qu'il seroit encore une fois excommunié , s'il ne faisoit les satisfactions qu'on lui prescrirait. Il les trouva si dures , qu'il répondit qu'il ne pouvoit pas les subir. Là-dessus , ils résolurent de le chasser de leur communion ; & l'on ne sauroit représenter les avanies qui lui furent faites depuis ce tems-là , & les persécutions qu'il eut à souffrir de la part de ses parens. Aiant passé sept années dans ce triste état , il prit le parti de déclarer qu'il étoit prêt à se soumettre à la sentence de la Synagogue ; car on lui avoit fait entendre , qu'au moien de cette déclaration , il se tireroit d'affaire commodément , parce que les Juges satisfaits de sa soumission tempéneroient la sévérité de la discipline. Mais il y fut attrapé : on lui fit subir à toute rigueur la pénitence qui lui avoit été d'abord proposée (E). Voilà ce que j'ai tiré , sans déguisement ni altération ,

pas eu grand' peur. Voilà le sujet de son mépris pour les menaces de la Synagogue d'Amsterdam. Mais il connut par expérience , que la simple faculté d'excommunier est bien terrible , quoi qu'entièrement privée des fonctions du bras séculier. On le regardoit comme un hibou , depuis son excommunication. Ses propres freres n'osoient pas même le saluer : *Ipsi fratres mei , quibus ego præceptor fueram , me transibant , nec in platea salutabant , propter metum illorum* (9). Les petits enfans courroient après lui , avec des huées dans les rues , & le chargeoient de malédictions : ils s'attroupoient devant son logis , & ils y jetoient des pierres : *jamque faces & saxa volant*. Il ne pouvoit être tranquille , ni dans sa maison , ni dehors. *Pueri istorum , à Rabbinis & parentibus edocti , turmatim per plateas conveniebant , & elatis vocibus mihi maledicebant , & omnigenis contumeliis irritabant , hereticum & defedorem inclamantes. Aliquando etiam , ante fores meas congregabantur , lapides jaciebant , & nihil intentatum relinquiebant ut me turbarent , ne tranquillus etiam in domo propria agere possim* (10). Les maux , à quoi son excommunication l'assujettit , furent si rudes , qu'il se sentit enfin incapable de les supporter ; car , quelque haine qu'il eût pour la Synagogue , il aimait mieux y revenir , par une reconciliation simulée , que d'en être séparé ouvertement. Aussi disoit-il à quelques Chrétiens , qui vouloient se faire Juifs , qu'ils ne savoient pas quel joug ils alloient se mettre sur la tête. *Nesciebant quale jugum suis verticibus imponerent* (11). Mais quels furent ses embarras , lors que n'ayant pas voulu subir la pénitence ignominieuse , que la Synagogue lui prescrivait , il se vit encore dans les liens de l'excommunication ? On crachoit en le rencontrant , & l'on instruisoit à cela les petits garçons. *Multi eorum transeunte me in platea sputabant , quod etiam & pueri illorum faciebant ab illis edocti ; tantum non lapidabar , quia facultas deerat* (12). Ses parens le persécutèrent ; personne ne l'alloit voir dans ses maladies. Coupons court. On le véxa en tant de manieres , que l'on extorqua enfin de lui la soumission que l'on demandoit. *Duravit pugna ista per annos septem , intra quod tempus incredibilia passus sum* (13). Nous verrons dans la Remarque (E) quelle fut la peine qu'on lui imposa. Il connut alors , plus que jamais , combien sont terribles ceux-mêmes , qui , sans aucune juridiction , disposent des loix de la discipline.

Je me garde bien de dire que les raisons des Indépendans soient considérables : eux , qui trouvent si mau-

vais que l'Eglise s'attribue le droit d'excommunier , c'est-à-dire , d'infliger des peines , qui sont quelquefois plus infamantes que la fleur de lis , & qui exposent à plus de malheurs temporels , que les peines afflictives , à quoi les Juges civils condamnent. Les arrêts des Juges ne suppriment point les actes ou les offices de l'humanité , & encore moins les devoirs de la parenté. Mais l'excommunication arme quelquefois les peres contre les enfans , & ceux-ci contre les peres : elle étouffe tous les sentimens de la nature : elle rompt les liens de l'amitié & de l'hospitalité : elle réduit les gens à la condition des pestiférés , & même à un abandon beaucoup plus grand.

(D) *Un parent . . . se crut engagé . . . à le persécuter à toute outrance.* Voici les maux qu'il lui fit. Acosta étoit sur le point de convoler en secondes noces , il avoit beaucoup d'effets entre les mains de l'un de ses freres , & un grand besoin de continuer le commerce qui étoit entre-eux. Ce parent lui fut contraire sur tous ces chefs ; il empêcha le mariage , & il engagea le frere à retenir tous ces effets-là , & à ne plus négocier avec son frere. Ces procédures doivent être considérées comme l'une des raisons qui confirmoient Acosta dans ses impiétés ; car il se persuada sans doute , que ces passions & ces injustices pouvoient être autorisées par quelques passages du Vieux Testament , où la Loi ordonne aux freres , aux peres , & aux maris , de n'épargner point la vie de leurs freres , de leurs enfans , & de leurs femmes , en cas de révolte contre la Religion (14). Et il faut savoir qu'il se servoit de cette preuve contre la Loi de Moïse ; car il prétendoit qu'une Loi , qui renversoit la Religion naturelle , ne pouvoit pas procéder de Dieu , l'Auteur de cette Religion (15). Or , dit-il , *la Religion naturelle établit un lien d'amitié entre les parens* . Voyez ce que Mr. Limborch a répondu à ce sophisme (16).

(E) *A toute rigueur la pénitence , qui lui avoit été d'abord proposée.* Voici la description qu'il en fait. Une grande foule d'hommes & de femmes s'étant rendue à la Synagogue , pour voir ce spectacle , il entra , & au tems marqué il monta en chaire , & lut tout haut un écrit , où il confessoit qu'il avoit mérité mille fois la mort , pour n'avoir point gardé le jour du Sabbat , ni la fol qu'il avoit donnée , & pour avoir déconseillé la profession du Judaïsme à des gens qui se vouloient convertir ; que pour l'expiation de ces crimes , il étoit prêt de souffrir tout ce qu'on ordonneroit , & qu'il promettrait de ne retomber jamais dans de telles fautes.

(c) L'an
1623.

(d) Cet Ouvrage est intitulé Examen Traditionum Philosophicarum ad Legem scriptam.

(9) Acosta ,
Exemplar
Vitzæ hum.
pag. 347.

(10) Ibid.

(11) Ibid.
pag. 348.

(12) Ibid.
pag. 349.

(13) Ibid.

(14) Voyez
le Livre du
Deuteronomie , Chap.
XIII.

(15) Acosta ,
Exemplar
humane
Vitzæ , pag.
352.

(16) Philip-
pus à Lim-
borch in Re-
fut. Urie-
lis Acostræ ,
pag. 361 ,
& seqq.

tération, & sans prétendre garantir les faits : voila, dis-je, ce que j'ai tiré d'un petit Ecrit composé par Acofta (e), & publié & réfuté par Mr. Limborch (f). On croit qu'il le composa peu de jours avant sa mort, & depuis qu'il eut réfolu de s'ôter la vie. Il exécuta cette étrange réfolution, un peu après qu'il eut manqué fon principal ennemi (g) : car dès que le pistolet, qu'il avoit pris pour le tuer, dans le tems qu'il le vit passer devant fa maifon, eut fait faux-feu, il ferma fa porte; &, prenant un autre pistolet, il s'en tua (h). Cela se fit à Amsterdam; mais on ne fait pas au vrai en quelle année (F). Voilà un exemple, qui favorife ceux qui condamnent la liberté de philosopher fur les matieres de Religion; car ils s'appuient beaucoup fur ce que cette méthode conduit peu-à-peu à l'Athéisme, ou au Déisme (G). Je toucherai la réflexion, que fit Acofta, fur ce que les Juifs, pour le rendre plus odieux, affectoient de dire, qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan (H).

(e) Intitulé, Exemplar humanæ Vitæ.
(f) Voyez ci-dessus la Citation (a).
(g) C'étoit son frere ou son cousin. Limborch à in Præfat. Exemplar. Vitæ hum.
(h) Limborch, ibid.

res. Etant descendu de chaire, il reçut ordre de se retirer à un coin de la Synagogue, où il se deshabilla jusqu'à la ceinture, & se déchauffa, & le portier lui attacha les mains à une colonne; ensuite, le Maître Chantre lui donna trente-neuf coups de fouet, ni plus, ni moins; car, dans ces fortes de cérémonies, on a soin de n'excéder pas le nombre prescrit par la Loi. Le Prédicateur vint ensuite, & le fit asseoir par terre, & le déclara absous de l'excommunication; de sorte que l'entrée du Paradis n'étoit plus fermée pour lui, comme auparavant. *Et ita, jam porta cæli mihi erat aperta, que antea fortissimis seris clausa me à limine & ingressu excluderat* (17). Acofta reprit ses habits, & s'alla coucher par terre à la porte de la Synagogue, & tous ceux qui sortirent passèrent sur lui. J'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver ici ce petit morceau des cérémonies Judaïques (18).

(F) On ne fait pas au vrai en quelle année. Il y a beaucoup d'apparence, qu'il se tua peu après la cérémonie de son absolution, enragé du traitement qu'il avoit souffert contre l'espérance qu'il avoit conçue d'une peine mitigée. Mais cela ne peut point fixer le tems avec précision, puis qu'on ignore où il fit cette pénitence. Si l'on favoit combien il y avoit de tems qu'il étoit excommunié, quand le Livre du Médecin fut mis au jour; l'an 1623, il ne seroit pas difficile de calculer juste; puis qu'il observe que sa première excommunication dura 15 ans, & que la seconde en dura sept, & que celle-ci suivit de près celle-là. On suppose dans la Bibliothèque universelle, qu'il se tua environ l'an 1647 (19); mais d'autres disent que ce fut en 1640 (20).

(G) Que cette méthode conduit peu-à-peu à l'Athéisme, ou au Déisme. Acofta leur sert d'exemple. Il ne voulut point acquiescer aux décisions de l'Eglise Catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes à sa Raïson; & il embrassa le Judaïsme, parce qu'il le trouva plus conforme à ses lumières. Ensuite, il rejeta une infinité de traditions Judaïques, parce qu'il jugea qu'elles n'étoient point contenues dans l'Ecriture; il rejeta même l'immortalité de l'ame, sous prétexte que la Loi de Dieu n'en parle point; & enfin, il nia la divinité des Livres de Moïse, parce qu'il jugea que la Religion naturelle n'étoit point conforme aux ordonnances de ce Législateur. S'il eût vécu encore six ou sept ans, il auroit peut-être nié la Religion naturelle, parce que sa misérable Raïson lui eût fait trouver des difficultés dans l'hypothèse de la Providence & du libre arbitre de l'Être éternel & nécessaire. Quoi qu'il en soit, il n'y a personne, qui, en se servant de la Raïson, n'ait besoin de l'assistance de Dieu; car, sans cela, c'est un guide qui s'égarer: & l'on peut comparer la Philosophie à des poudres si corrosives, qu'après avoir consumé les chairs baveuses d'une plaie, elles rongeroient la chair vive, & carieroient les os, & perceront jusqu'aux mouelles. La Philosophie réfute d'abord les erreurs; mais, si on ne l'arrête point là, elle attaque les vérités; &, quand on la laisse faire à sa fantaisie, elle va si loin, qu'elle ne fait plus où elle est, ni ne trouve plus où s'asseoir. Il faut imputer cela à la foiblesse de l'esprit de l'homme, ou au mauvais usage qu'il fait de ses prétendues forces. Par bonheur, ou plutôt par une sage dispensation de la Providence, il y a peu d'hommes qui soient en état de tomber dans cet abus.

(H) Affectoient de dire qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan. Il y avoit en cela, répondoit-il, & de la malice & de l'ignorance; car, s'il eût été Chrétien, ils l'eussent considéré comme un idolâtre abominable, qui, avec le Fondateur du Christianisme, eût été puni du vrai Dieu comme un révolté. S'il eût suivi la Religion Mahométane, ils n'eussent point parlé de lui moins odieusement. Il ne pouvoit donc en nulle maniere se garantir des coups de leur langue, à moins qu'il ne s'attachât dévotement aux traditions pharisaïques. Considérons les propres paroles: *Scio adversarios istos, dit-il (21), ut nomen meum coram invidiâ plebe dilanient, solitos esse dicere, „Iste nullam habet religionem, Judeus non est, non Christianus, non Mahometanus. Vide prius, Phariseæ; quid dicas; cæcus enim es, & licet malitiâ abundes, tamen sicut cæcus impingis. Que, so, dic mihi, si ego Christianus essem, quid fuisset dicturus? Planum est, dicturum te, fœdissimum me esse idololatram, & cum Jesu Nazareno Christianorum Doctore penas vero, Deo soluturum, à quo deseceram. Si Mahometanus essem,*

*norunt etiam omnes quibus me honoribus fuisses cumulat-
turus: & ita nunquam linguam tuam possem evadere;
unicum hoc effugium habens, nempe ad genua tua pro-
cumbere, & fœdissimos pedes tuos, tuas inquam nefarias
& pudendas institutiones osculari*". Il se fert d'une autre réponse; car, il demande à ses adversaires, si, outre les trois Religions qu'ils ont nommées, & dont les deux dernieres leur paroissent moins une Religion qu'une révolte contre Dieu, ils en reconnoissent quelque autre? Il suppose qu'ils reconnoissent une Religion naturelle comme véritable, & comme un moien de plaire à Dieu, & qui suffit à sauver toutes les Nations, excepté les Juifs. C'est celle qui est contenue dans les sept préceptes que Noé & ses descendans jusqu'à Abraham observèrent. *Il y a donc selon vous, dit-il, une Religion sur laquelle je puis m'appuyer, quoi que je descende des Juifs; car, si mes prieres ne peuvent pas vous engager à me permettre de me mêler dans la foule des autres peuples, je ne laisserai pas de donner cette licence.* Là-dessus, il fait l'éloge de la Religion naturelle.

Par sa première réponse, il est aisé de connoître, que les Juifs lui faisoient une objection plus spécieuse que forte: elle avoit moins de solidité, que d'éclat; elle étoit plus propre à les amener à leurs fins, que conforme aux loix exactes du raisonnement: elle étoit au fond un peu suspecte de supercherie. Voici d'où vient son éclat. L'esprit de l'homme est tellement fait, que par les premières impressions, la neutralité en fait de culte de Dieu le choque plus rudement que le faux culte; & ainsi, dès qu'il entend dire que certaines gens ont abandonné la Religion de leurs peres, sans en prendre une autre, il se sent saisi de plus d'horreur, que s'il apprenoit qu'ils étoient passés de la meilleure à la pire. Cette première impression l'éblouit, & le remue de telle sorte, qu'il se regle là-dessus pour juger de ces gens-là; & c'est à quoi il proportionne les passions qu'il conçoit contre eux. Il ne se donne point la patience d'examiner profondément, si en effet il vaut mieux s'aller ranger sous les étendards du Diable, dans quelqu'une des fausses Religions que cet ennemi de Dieu & des hommes a établies, que de garder la neutralité. On peut donc croire, que les Pharisiens, qui persécutoient Acofta, ne faisoient valoir leur objection, qu'à cause qu'ils la trouvoient propre à effaroucher le peuple, & à intéresser les Chrétiens dans ce procès. J'avoue qu'ils auroient fait moins de vacarmes, s'il eût embrassé le Christianisme à Amsterdam, ou le Mahométisme à Constantinople; mais ils ne l'eussent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apostat: leur ménagement n'auroit été qu'une retenue de politique; & l'effet d'une juste crainte du ressentiment de la Religion dominante. A juger des choses selon les premières impressions; il n'y a guere de Protestans, qui, sur la nouvelle que Titius auroit quitté la profession de l'Eglise Réformée, sans entrer dans aucune autre Communion, ne prétendissent qu'il seroit plus criminel, que s'il s'étoit fait Papiste; mais je demanderois volontiers à ces Protestans, *Vous êtes-vous bien fondés? Avez-vous bien examiné ce que vous diriez, en cas qu'il fût devenu un grand dévot du Papisme; qu'on le vit chargé de reliques, & courir à toutes les Processions, & qu'en un mot il pratiquât tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolâtrie & dans les superstitions des Moines? Pourriez-vous répondre que vous ne vous en fâcheriez pas de langage, si vous appreniez qu'il s'étoit fait Juif, ou Mahométan, ou adorateur des Pagodes de la Chine?* Encore un coup, c'est ainsi que l'esprit de l'homme est tourné: la première chose qui le frappe est la règle de ses passions; il profite de l'état présent, & ne cherche point ce qu'il diroit sous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittés, & n'a point pris de parti ailleurs; c'est par-là qu'il faut l'attaquer: son indifférence doit être son plus grand crime: s'il s'étoit fait Païen, nous l'attaquerions par-là; & nous dirions, ou pour le moins nous le penserions, *Encore s'il s'étoit tenu neutre, & attaché au gros de la Religion naturelle, passe; mais, &c.*

Par la seconde réponse, Acofta étoit à ses adversaires un grand avantage: il se mettoit à couvert de cette forte batterie. Il vaut mieux avoir une fausse Religion, que de n'en avoir aucune. Nonobstant cela, nous concluons que c'étoit un personnage digne d'horreur, & un esprit si mal tourné, qu'il se perdit misérablement par les travers de sa fausse Philosophie.

COMBIEN l'idée de Neutralité en matière de Religion choque & soulève les Esprits.

(17) Acofta, Exemplar hum. Vitæ, pag. 350.

(18) Je l'ai tiré de l'Exemplar humanæ Vitæ, d'Acofta, pages 349 & 350.

(19) Biblioth. Univ. vers. Tom. VII, pag. 327.

(20) Joh. Helvicus Willemerus in Dissertat. philologica de Sadducæis, pag. ult. Il cite Mullerus, Judaïsm. Proleg. pag. 71.

(21) Acofta, Exemplar hum. Vitæ, pag. 351.

ACRONIUS (JEAN) enseigna les Mathématiques & la Médecine à Bâle, avec beaucoup de réputation, & composa quelques Livres, *De Terræ Motu, de Sphæra, de Astrolabii & Annuli Astronomici confectioe*. Il étoit de Frise, & mourut à Bâle, à la fleur de son âge, l'an 1563. Cet Auteur a échappé à la diligence de Vossius (a), quoique Swertius & Valere André l'eussent mis

(a) Il n'en parle pas dans son Livre de Scientiis Mathematicis.